LES ÉTAPES DE L'ORIENTATION EN 3E

La classe de 3e est constituée de temps forts pour l'orientation du collégien en vue de sa poursuite d'études : procédures d'affectation, brevet....

1er trimestre — Je réfléchis à mon orientation

Octobre Décembre

- Je réfléchis à mes envies, à mes centres d'intérêts
- J'en parle autour de moi (à l'école, à des pros, à mes parents, à mes amis...)
- Je m'informe sur les métiers et les différentes voies de formation

2e trimestre — Je fais mes vœux

Janvier Février

> Je formule mes vœux provisoires d'orientation sur le portail Scolarité Services et/ou sur la fiche de dialogue remise par le collège.
Mes vœux concernent les voies de formation suivantes :

- 2de générale et technologique ou 2de spécifique (pour un bac général ou technologique)
- 2de pro (pour un bac pro en 3 ans)
- 1re année CAP ou CAP agricole

Mars

> Je reçois une proposition provisoire d'orientation de mon conseil de classe.

> Si je souhaite faire un CAP ou un bac Pro en apprentissage, je commence ma recherche de CFA (Centre de Formation des Apprentis) et d'entreprises d'accueil.

3e trimestre — Je valide mes choix

Avril

> Je consulte sur le téléservice d'affectation les offres de formations après la 3e.

Mai

> Je valide mes vœux définitifs d'orientation, par ordre de préférence sur le portail Scolarité Services.

Juin

> Je reçois la décision d'orientation de mon conseil de classe :

- ✓ **je suis d'accord avec la décision** : mon orientation est définitive
- ✗ **je ne suis pas d'accord** : ma famille peut faire un recours devant la Commission d'appel fin juin

Fin juin

> DNB - Epreuves du Diplôme National du Brevet.

Fin juin Début juillet

> L'affectation des élèves se fait en fonction de leurs vœux, de leurs résultats scolaires et du nombre de places disponibles.

> Dès réception de ma notification d'affectation, je m'inscris dans l'établissement scolaire indiqué (avant les vacances scolaires).

2022 DNB
jeudi 30/06
vendredi 1/07

Le portail Scolarité Services permet aux parents d'effectuer des démarches de manière sécurisée (information, inscription, affectation).

LE SCHÉMA DES ÉTUDES APRÈS LA 3E
VOIE GÉNÉRALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

BREVET — **3e** — 1 an — 2 ans — **BAC** 3 ans → BAC +2

VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

2de générale et technologique
Le choix du bac se fait à la fin de la classe de 2de

2de spécifique STHR

1re générale
3 enseignements de spécialité à choisir

1re technologique
STAV - STD2A - STI2D - STL - STMG - ST2S - S2TMD

1re spécifique STHR

Terminale générale
2 enseignements de spécialité à choisir parmi les 3 étudiés en 1re

Terminale technologique
STAV - STD2A - STI2D - STL - STMG - ST2S - S2TMD

Terminale STHR

VOIE PROFESSIONNELLE

CAP / CAP agricole
De nombreuses spécialités au choix
stage en entreprise

BPA (Brevet Professionnel Agricole)
Uniquement en apprentissage

CTM (Certificat Technique des Métiers)

Bac Professionnel
2de Pro famille de métiers (15) ou hors famille de métiers

Bac Professionnel Agricole
2de Pro famille de métiers (4) ou hors famille de métiers

Bac Pro et Bac Pro Agricole
1re et terminale
stage en entreprise selon les spécialités